

Annexe 3 - Personnels ATSS, ITRF, des Bibliothèques, PTP**Les opérations de mobilité**

- **Campagnes annuelles de mutation**

Vous êtes AAE, SAENES, MEN, CTSSAE:

Inscription sur le site Amia du 1^{er} décembre au 30 décembre 2020 inclus, en vous connectant à l'URL suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>.

Pour consulter la procédure à suivre : annexe M1 (AAE ou SAENES) ou l'annexe M3 (MEN et CTSSAE) ainsi que le calendrier des opérations de mutation dans l'annexe M 7

Vous êtes ASSAE, ADJAENES, INFENES :

Inscription sur le site Amia, à compter du 7 janvier 2021 au 4 février 2021 inclus en vous connectant à l'URL suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

En tant qu'AAE, SAENES, INFENES, ASSAE, ADJAENES, ATRF, vous souhaitez candidater pour une mutation au sein de votre académie, vous voudrez bien consulter la note de service établie par votre académie qui détermine le calendrier et les modalités de ces opérations.

Vous êtes personnel des bibliothèques (CBIB, CG, Bibas, BIB, MAG) :

Inscription sur le site Poppee du 4 février au 4 mars 2021 inclus, et du 9 septembre au 1^{er} octobre 2021 inclus (**CBIB et CG uniquement**), en vous connectant à l'URL suivante : <http://mvtbib.adc.education.fr/mvtbib>

Vous pouvez consulter la procédure de candidature à suivre ainsi que le calendrier de ces opérations de mutation dans [les annexes M11, M11 a1 et a2, M11b, c et d de la note de service](#)

Vous êtes personnel technique et pédagogique (PTP) :

Inscription sur le self-service RenoiRH du 12 avril au 7 mai 2021 inclus en vous connectant à l'adresse suivante : <https://self.renoirh.cisirh.rie.gouv.fr>

Vous devez également compléter le dossier de candidature en annexe M17.

- **Mobilité au fil de l'eau :**

En plus des campagnes de mutations à date unique, vous trouverez des postes à pourvoir tout au long de l'année.

Les postes font l'objet d'une publication aux adresses suivantes :

- Place de l'emploi public (PEP)
- Bourse à l'emploi agent ITRF (ITRF uniquement)

Vous êtes personnel ITRF (IGR, IGE, ASI, TECH)

Mobilité réalisée uniquement au fil de l'eau.

Vous devez formaliser vos demandes de mobilité (mutation, détachement, intégration directe) au moyen de l'annexe M12.